

# PTSM 35

## Qu'est-ce qu'un Projet Territorial de Santé Mentale ?

Le PTSM est un outil de l'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.

Il a pour objet :

« D'améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture » dans une dynamique globale, participative et de manière décloisonnée.

C'est une démarche co-construite par une communauté d'acteurs impliqués :

- Les personnes concernées et leurs proches,
- Les professionnels de la psychiatrie et les acteurs sanitaires (médecins de premiers recours, spécialistes...)
- Les intervenants de l'accompagnement social, médico-social, de l'inclusions scolaire et professionnelle...
- Les autorités concernées

## Et en Ille-et-Vilaine ?

Lancé en décembre 2017, le **PTSM d'Ille-et-Vilaine a associé plus de 600 acteurs du département**. Après avoir réalisé un diagnostic territorial partagé, 23 actions ont ainsi été retenues et élaborées en 2019. Le PTSM 35 est approuvé en 2020 par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et un Contrat Territorial de Santé Mentale marquant l'engagement de tous les acteurs a été signé en 2021.

Les 23 actions de la feuille de route vont être mises en œuvre de manière opérationnelle sur les 5 prochaines années.



## Le PTSM 35, un travail participatif et décloisonné :

Le PTSM introduit un changement de paradigme majeur : **la co-construction d'une politique de santé mentale initiée par les acteurs est en mesure de proposer une amélioration opérante des parcours de vie et de soin des personnes atteintes de troubles psychiques.**

Dès 2021 et pour les 5 années du contrat, nous savons que nous pourrons nous appuyer sur la mobilisation des acteurs : les institutions et intervenants des champs sanitaire, social et médico-social avec les personnes concernées et leurs proches.

Dans une approche horizontale d'élaboration des réponses, la synergie mobilisée sera porteuse d'améliorations structurelles.

## Prévenir

- ▶ Informer, former et sensibiliser le grand public et les acteurs de droit commun aux problématiques de santé mentale
- ▶ Agir pour une promotion en santé mentale : diffuser les actions de « développement des compétences psychosociales »
- ▶ Définir une stratégie de soutien aux communautés éducatives et aux professionnels des établissements d'enseignement supérieur relative à la santé mentale

## Faciliter l'accès

- ▶ Améliorer l'accès au diagnostic et au soin pour des interventions précoces pour les 0 / 16 ans
- ▶ Améliorer la lisibilité des ressources en santé mentale
- ▶ Réaliser un travail structurel sur le recours à l'urgence
- ▶ Mettre en place un accompagnement spécialisé en amont de et en appui à l'orientation MDPH

## Soigner & Accompagner

- ▶ Développer l'ambulatoire : les équipes mobiles pluridisciplinaires pour aller vers le public à domicile
- ▶ Mettre en place un accompagnement spécialisé en amont de et en appui à l'orientation MDPH
- ▶ Développer les équipes de suivis intensifs ambulatoires psychiatriques à domicile
- ▶ Améliorer l'accès et la continuité aux soins somatiques des personnes en situation de troubles psychiques à tous les âges
- ▶ Pour les jeunes : Mettre en place des lieux de répit de courts séjours et répondre à la problématique des non demandeurs
- ▶ Construire une offre graduée de prise en charge périnatale
- ▶ Organiser les modalités graduées de réponses aux troubles psychiatriques des Personnes Agées
- ▶ Pour les migrants et les précaires, prévoir et construire un dispositif de continuité de soins psychiatriques au-delà du système d'orientation sectoriel

## Agir pour le rétablissement

- ▶ Développer et structurer les dispositifs de réhabilitation psychosociale en collaboration avec les acteurs de proximité
- ▶ Habiter dans la cité : des solutions adaptées d'habitat et un parcours accompagné
- ▶ Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi
- ▶ Soutenir l'accès aux loisirs, à la culture et au sport

## Axe transversal : Développer une culture santé mentale

- ▶ Mettre en place des études en santé mentale
- ▶ Soutenir et développer les dispositifs de pairs-aidance
- ▶ Pour un accueil et des pratiques adaptées : prendre en compte le savoir expérientiel des personnes concernées et de leur entourage
- ▶ Créer une culture « santé mentale » dans les formations initiales et continues
- ▶ Améliorer les liens entre les différents acteurs